

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2014

SALLE POLYVALENTE A BAGE-LE-CHATEL

Brigitte JANOTA, Maire de Bâgé-le-Châtel, souhaite la bienvenue à tous. Elle souhaite une bonne réunion de travail et invite tous les membres au verre de l'amitié à l'issue de la réunion. Le Président la remercie d'accueillir le Conseil Communautaire et excuse Michel VOISIN.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU

↳ Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

ANNEE 2014

Rapport N°1

FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président informe le Conseil que l'élaboration du budget primitif est précédée pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce débat doit avoir lieu au plus tôt 2 mois avant l'examen du budget primitif. Le DOB porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Le DOB s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et a pour objectif d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante.

La teneur du débat d'orientation budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée. Le DOB n'a pas de caractère décisionnel. La délibération a seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi. Il n'est pas soumis au contrôle de légalité. Selon la jurisprudence, une délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Afin de pouvoir débattre des orientations générales du budget, une note explicative de synthèse a été envoyée avec les convocations à la séance du DOB. Cette note retrace :

- l'environnement économique et financier national ;
- l'évolution du contexte socio-économique local ;
- les tendances des finances locales ;
- et les perspectives budgétaires.

Le Président présente cette note au Conseil, qui restera annexée au présent compte-rendu.

Jean-Pierre RETY salue le travail réalisé et la qualité de présentation de cette note. En réponse à son interrogation, le Président précise que le profil d'extinction de la dette comprend l'intégralité des emprunts contractés à ce jour.

↳ En conclusion, le Conseil Communautaire délibère et, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'élaboration du budget primitif 2014.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ANNEE 2014

Rapport N°3

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

HAUSSE DE LA TVA : IMPACT SUR LE PRIX DE VENTE DES TERRAINS DES ZA

Tout d'abord, le Président rappelle au Conseil que lors de sa séance du 10 octobre 2010, les prix de vente des terrains des zones d'activités ont été rectifiés suite à la réforme de la TVA immobilière. Prévus dans la loi de finances 2010, la réforme de la TVA immobilière imposait pour les collectivités une vente soumise à TVA dans le cadre de la vente des terrains des zones d'activités.

Toutefois, dans la mesure où les acquisitions des terrains n'ont pas été soumises à la TVA, il ne s'agissait pas d'une TVA sur le prix total à 19,6% mais d'une TVA sur la marge. Le calcul de la marge était défini par l'article 268 du Code Général des Impôts et précisé par le rescrit fiscal n° 2010/21.

$TVA \text{ sur marge} = (\text{prix net} + \text{charges éventuelles} - \text{prix d'acquisition}) \times 0,196$.

Prix net : prix de revient HT de l'opération.

Charges éventuelles : charges qui reviendraient de droit commun au vendeur et qui sont contractuellement reportées sur l'acquéreur.

Prix d'acquisition : prix d'achat des terrains augmenté des frais notariés.

Avec le passage du taux de TVA au 1^{er} janvier 2014 de 19,6% à 20%, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération reformulant les montants TTC en conséquence, pour le prix de vente des terrains des ZA intercommunales sur Feillens/Replonges et Bâgé-la-Ville, dont les prix HT avaient déjà été fixés par délibérations.

Après application de l'impact de la hausse de la TVA de 19,6% à 20% (+0,4 point), les prix de vente des terrains des ZA s'établissent ainsi :

- ZA intercommunale sur Feillens/Replonges :

Prix de vente HT	:	15,00 € HT le m ²
Ancien prix de vente TTC	:	16,94 € TTC le m ² (taux de TVA sur marge = 12,93%)
Nouveau prix de vente TTC	:	17,00 € TTC le m ² (taux de TVA sur marge = 13,33%)

- ZA intercommunale de Charlemagne sur Bâgé-la-Ville :
Prix de vente HT : 18,00 € HT le m²
Ancien prix de vente TTC : 20,99 € TTC le m² (taux de TVA sur marge = 16,61%)
Nouveau prix de vente TTC : 21,06 € TTC le m² (taux de TVA sur marge = 17,01%)

La différence de prix de vente des terrains entre les différentes ZA s'explique par la différence du prix de revient. Le montant des travaux de viabilisation et plus généralement le coût total d'aménagement, rapporté à la surface commercialisable, est différent pour chaque ZA.

↳ En conclusion, le Conseil Communautaire délibère et, à l'unanimité, en conformité avec l'exposé préalable, fixe les nouveaux prix de vente des terrains de ces ZA et donne tous pouvoirs au Président à l'effet de signer tous documents, tous compromis, actes et toutes pièces nécessaires aux opérations ci-dessus décrites, et donc à l'effet de faire le nécessaire.

DELIBERATIONS DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL

ANNEE 2014

Rapport N°2

GESTION DU PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Tout d'abord, le Président rappelle que lors de sa séance du 21 avril 2008, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau à l'effet de créer ou modifier les postes du personnel titulaire, non titulaire et contractuel de la CCPB en conformité avec les autorisations budgétaires.

Madame Catherine BONNAND, Responsable du Relais Assistants Maternels (RAM), a réussi le concours d'animateur territorial et est inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial au titre de troisième concours.

Aussi, afin de pouvoir nommer Madame Catherine BONNAND dans le cadre d'emploi d'animateur territorial, une modification du tableau des emplois permanents est nécessaire. Il s'agit d'ouvrir l'emploi de Responsable RAM au cadre d'emploi d'animateur territorial. L'impact financier immédiat pour la CCPB n'est pas significatif. Il s'agit pour la CCPB de pouvoir accompagner cet agent dans l'évolution de sa carrière, sur un plus long terme. Les modalités administratives de reclassement sont règlementées et seront déterminées avec le Centre de Gestion de l'Ain.

En conclusion, le Président informe le Conseil que le Bureau a délibéré et a accepté à l'unanimité de modifier le tableau des emplois permanents et lui a donné tous pouvoirs à l'effet de signer tous documents et toutes pièces nécessaires aux décisions ci-dessus décrites, et donc à l'effet de faire le nécessaire.

ANNEE 2014

Rapport N°4

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CONSTRUCTION D'UN ESPACE FUNERAIRE SOUS FORME D'IMMOBILIER
D'ENTREPRISE : AVENANT DE TRANSFERT DU LOT N°13**

Tout d'abord, le Président rappelle que lors de sa séance du 21 avril 2008, conformément aux articles L5211-10 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre de la construction d'un espace funéraire sous forme d'immobilier d'entreprises sur la commune de Saint-André-de-Bâgé, le lot n°13 – Chauffage – Ventilation – Climatisation a été attribué à l'entreprise suivante :

ETABLISSEMENTS PONCET
95 rue du Moulin Neuf
01570 FEILLENS
SIREN : 332 135 656

Cette entreprise a été rachetée et une nouvelle société a été créée :

EURL PONCET ALIMENTAIRE
95 rue du Moulin Neuf
01570 FEILLENS
SIREN : 788 944 601

Il convient d'établir un avenant de transfert afin de modifier le titulaire du présent marché. Le montant du marché initial reste inchangé.

En conclusion, le Président informe le Conseil que le Bureau a délibéré et à l'unanimité, l'a autorisé à signer cet avenant de transfert et lui a donné tous pouvoirs à l'effet de signer tous documents et toutes pièces nécessaires aux opérations ci-dessus décrites, et donc à l'effet de faire le nécessaire.

INFORMATIONS DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS

1. Jean-Paul BENAS, Président de la Commission Environnement - Hydraulique

La Commission s'est réunie le 20 février dernier (cf. compte-rendu). L'ordre du jour était le suivant :

- En environnement, la mise en place de nouvelles filières de valorisation à la déchèterie (plâtre, PVC et ECODDS). En réponse à une interrogation d'Éric DIOCHON, la filière ECODDS correspond aux anciens DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) et comprend les pâtes, les bases, les acides, les huiles, etc. La mise en place de cette filière devrait permettre de réaliser une économie annuelle de dépenses de l'ordre de 20 000 €HT.
- La présentation du rapport d'audit pour la mise aux normes de la déchèterie.
- Le départ en retraite du gardien de la déchetterie et son remplacement. A ce sujet, le Président indique que face au départ rapide du gardien actuel, il a été proposé à l'agent qui assure les renforts et les remplacements un contrat à durée déterminée avant le recrutement d'un

fonctionnaire. Cela lui laisse l'opportunité, si nous sommes satisfaits, d'être recruté à terme, comme la collectivité l'a toujours fait dans des cas similaires.

- Le suivi des travaux de terrassement sur la plateforme de compostage.
- Le suivi de l'étude de méthanisation, dont les résultats seront disponibles à partir de mi-mars.
- Des informations relatives à Organom (avancement du projet OVADE et charte sur la prévention qualitative des déchets résiduels).
- La préparation du prochain journal du tri.
- En hydraulique, la Déclaration d'Intérêt Général (DIG), qui relève désormais du régime d'autorisation et non plus de déclaration et qui sera donc soumise à enquête publique.
- Le programme d'entretien 2014.
- La présentation du résultat de la consultation concernant le schéma directeur de gestion des eaux pluviales.
- Et enfin un point sur les fortes précipitations du 10 février et le comportement des ouvrages de régulation.

2. Brigitte JANOTA, Présidente de la Commission Famille et Communication

La Commission Famille s'est réunie le 24 février dernier (cf. compte-rendu). Le point principal abordé a été la reconduction du dispositif d'aide au transport des personnes âgées de 70 ans et plus. Les trois critères sont maintenus (être âgé de 70 ans et plus, résider la CCPB, être non imposable). La valeur unitaire du ticket reste à 5,00€. Toutefois les bénéficiaires auront 15 tickets au lieu de 10 en 2013 car le dispositif sera mis en place dès le mois de mars au lieu de juin l'année dernière.

Concernant la communication, Brigitte JANOTA apporte trois informations au Conseil :

- La Journée Environnement aura lieu le 12 juin 2014 sur le même principe que les années précédentes. La journée sera organisée en deux temps, la visite de sites et la participation à des ateliers. Toutes les classes de CM2 du territoire participeront, soit un total de 286 élèves.
- Dans le cadre de l'exposition « Super-citoyens, éco-citoyens » du 21 janvier au 22 février à l'Office de Tourisme, les personnes le souhaitant pouvaient assister à la visite de la CCPB le 25 janvier (découverte des locaux et du fonctionnement animée par Daniel CLERE) et à la visite de la déchèterie le 8 février (animée par Jean-Paul BENAS). Peu de personnes ont participé à ces événements.
- Le dernier numéro du journal du tri date de novembre 2011. Le prochain exemplaire sera envoyé à la population courant 2014.

3. Jean-Michel DIOCHON, Président de la Commission Bâtiments

La Commission s'est réunie le 7 février dernier (cf. compte-rendu). L'ordre du jour était le suivant :

- Le programme de travaux et d'entretien 2014.
- Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) et l'opportunité de réaliser une étude sur l'ensemble des bâtiments intercommunaux.
- Le système de fermeture électronique des bâtiments suite à la visite organisée à la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.
- Le suivi de l'entretien des bâtiments et des chantiers en cours.

4. Daniel CLERE, Président de la Commission Jeunesse

Le travail sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs à la rentrée 2014 se poursuit. Un document expliquant la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires a été transmis aux Maires. Chaque commune, en collaboration avec son ou ses écoles, doit faire part de ses choix de parcours éducatifs pour l'année scolaire 2014-2015 avant le 28 février prochain.

Le Comité de pilotage du Projet Educatif Territorial (PEdT) se réunira le mardi 18 mars prochain à 19h00. Tous les Maires sont conviés à cette réunion.

Le Conseil Intercommunal des Jeunes s'est réuni mardi 18 février dernier. Deux nouvelles rencontres avec les résidents des MARPA sont prévues le mercredi 14 mai : atelier jardinage à la MARPA à Manziat et après-midi jeux de société à la MARPA à Dommartin.

5. Dominique REPIQUET, Président de la Commission Assainissement Non Collectif

La Commission s'est réunie le 18 février dernier (cf. compte-rendu). L'ordre du jour était le suivant :

- Le bilan des diagnostics réalisés et de ceux qu'il reste à faire.
- Le bilan 2013 des vidanges réalisées par l'entreprise BIAJOUX.
- Un point sur les programmes de réhabilitations engagés depuis 2012.
- La situation des règlements de la redevance.

Dominique REPIQUET précise que la réunion publique d'informations pour le programme 2014 de réhabilitations s'est déroulée le 21 février. Une quarantaine de personnes ont manifesté leur intérêt. Il reste important de déposer le dossier de demande de subvention le plus tôt possible afin d'augmenter nos chances d'être retenus.

6. Bertrand VERNOUX, Président de la Commission Sports Loisirs Culture

Bertrand VERNOUX indique au Conseil qu'il n'a pas d'autres informations depuis la dernière réunion de Conseil, où le compte-rendu de la Commission du 23 janvier avait été présenté (cf. compte-rendu).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Prochaines dates de réunions :

- Commission Finances le lundi 10 mars prochain à 20h30.
- Bureau le 17 mars prochain à 10h00.
- Conseil Communautaire le 17 mars prochain à 20h30 à Asnières-sur-Saône.

2. Questions orales :

Jean-Pierre RETY interroge le Président sur le dossier de la centrale d'enrobage, sa position qui a été relayée par la presse lors de la présentation de sa liste, et si elle était de nature à remettre en cause les positions prises au sein de la CCPB. Le Président indique que s'agissant du dossier d'autorisation d'exploiter, le Conseil Municipal de Feillens s'est prononcé à une large majorité défavorablement. La liste de l'équipe sortante n'a fait que maintenir cette position. S'agissant de la plateforme pour l'immobilier d'entreprise DE GATA, le Président rappelle qu'il a toujours défendu toutes les entreprises du territoire, quel que soit leur secteur d'activités, afin de soutenir les emplois et la dynamique économique locale. C'est à ce titre là que tous les immobiliers

d'entreprises sont proposés au Conseil Communautaire. Le Président indique alors qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause l'une ou l'autre décision.

Michèle DEBOST souhaite savoir si des entreprises s'intéressent à notre territoire. Le Président répond par l'affirmative. Des démarches sont actuellement en cours pour un dossier important, mais sont soumises à une clause de confidentialité.

Pierre CATHERIN souhaite aviser le Conseil d'une information non officielle de délocalisation d'une entreprise du territoire.

Le Président informe par ailleurs le Conseil de la mise en redressement judiciaire de l'entreprise SIAC à Manziat, dont le bâtiment est un immobilier d'entreprise. Une procédure de cession a été lancée par l'administrateur judiciaire et les offres sont à remettre pour le 11 mars prochain.

----- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée -----